



SOLUTION DE PAIEMENT MOBILE

DÉPÔT & RETRAIT D'ARGENT • TRANSFERT
PAIEMENT DE BIENS ET SERVICES • PAIEMENT DE FACTURES



par CORIS BANK



www.journal-lemedium.com

LE MEDIUM

Hebdomadaire d'Informations #
Société - Politique - Economie - Développement - Culture

N° 0571 du 19 au 25 Septembre 2023- Prix : 250 F CFA

CÉLÉBRATIONS DE CULTES EN SEMAINE:

*EDUCATION/RENTREE SCOLAIRE 2023-2024:
Le Gouvernement préparé
pour la nouvelle année P.3*



Les clarifications P.6

Le saviez vous ?
NOUS VOUS PRÊTONS
quand vous avez tout investi dans le stock.

Jusqu'à **80%**
de la valeur
du stock
Durée
jusqu'à 1 an
renouvelable



EDITO

UNE VISION

! L'unique chose qui puisse être pire que d'être aveugle est d'avoir la vue, mais pas de vision. "

On ne peut pas se développer sans vision. On ne peut jamais avancer si l'on n'a aucune idée de là où on veut aller.

La vision nous fait comprendre l'importance d'avoir une vue d'ensemble sur notre vie, ou sur une situation donnée. De ne pas rester le nez collé derrière l'arbre. Ceci nous permet d'entrevoir rapidement la meilleure route à prendre.

Lorsqu'on a une vision, il est plus facile de s'assigner une mission. Ainsi faisant, nous pouvons réaliser des choses, faire des progrès et nous affranchir de tout ce qui peut nous nuire, nous attarder, nous maintenir sur place. Osons grand, ayons une vision et déterminons-nous une mission.

Crédo TETTEH



Récépissé
N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC
Adresse :
23Rue Formatec, Agoè-CAcavéli
01 BP : 450 Lomé
Tél : +228 91538081
Courriel : lemedium2013@yahoo.fr
Maison de la Presse, Casier N° 78
N°RCCM : TG-LOM 2015A6516
NIF : 1000480972
N°CFE : 7966PP2015/2015

Directeur Général :
CRÉDO ADJÉ K. TETTEH
Directeur de la Publication :
Ali SAMBA
Rédaction :
Crédo TETTEH
Ali SAMBA
Infographie : JPB
Crédit Photos: KEKERE Razak
Impression : SDR
Tirage : 2.500 exemplaires
Distribution: Dodo Abalo (90 975256)

LUTTE CONTRE L'ÉROSION CÔTIÈRE : Une urgence absolue pour Faure Gnassingbé

Le Gouvernement est décidé de freiner l'avancée vertigineuse de la mer, avec son lot de conséquences désastreuses pour les populations côtières et les infrastructures. Il poursuit la recherche des financements pour réaliser les travaux d'envergure, afin de lutter contre l'érosion côtière.

En l'espace de quelques jours, il vient de conclure des accords de financement d'environ 107 Milliards de FCFA avec l'AFD et

la Banque islamique de développement (IsDB), destinés aux travaux de la partie comprise entre Gbodjomé et Agbodrafo.

Lors de la réunion tenue le 9 septembre 2023 à Djeddah, le Conseil des Directeurs exécutifs de la Banque islamique de développement (IsDB) a décidé d'un décaissement de 128,17 millions d'euros, soit environ 84 milliards de FCFA en faveur du Togo, pour la lutte contre l'érosion côtière. Un jour plus tôt, c'est l'Agence française de développement (AFD) qui



Le Président Faure Gnassingbé

a signé avec le Togo, un accord de financement de 23 milliards de francs CFA, pour la poursuite des travaux sur le tronçon de 7 kilomètres, entre Gbodjomé et Agbodrafo.

D'ici Décembre 2023, Invest International, une institution financière néerlandaise va conclure un accord de financement de 25 millions d'euro avec le Togo pour l'achèvement de la protection de la côte sur la portion Zone portuaire-Gbodjomé. Au ministère de l'économie et des finances, on informe que 23 millions d'Euro serviront

pour les ouvrages proprement dite, et 2 millions pour la maintenance. Lors d'une visite au Togo d'une délégation de Invest International en début du mois de Septembre, il a été annoncé une lettre notifiant le marché à l'entreprise Boskalis, qui avait déjà effectué les travaux sur la portion Agbodrafo-Aneho avec succès. Le ministère de l'environnement, qui est le Lead dans la mise du projet, a indiqué qu'un comité travaille déjà sur le plan d'action et de réinstallation (PAR) de la population de cette partie

Suite à la page 3

La collectivité Apéti DAKU de Vo-AttoGbé
Monsieur Maurice Sodéglan MISSODEY, ses frères et sœurs
Monsieur Thomas Apéléte MISSODEY, ses frères et sœurs, cousins et cousines,
Monsieur Guy Kokou MISODEY, ses frères et sœurs
(Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement)

En mémoire de
Louis Soleté Adjewoda MISSODEY
92 ans
Ex Instituteur, ex chef personnel de l'OTR, ex Haut Conseiller de la République
Décédé le 03 Septembre 2023 à l'hôpital St Jean de Dieu d'Afagnan

TOGOSTARTUP.COM

Nous aidons les entrepreneurs à vendre ou à transmettre leurs entreprises à d'autres entrepreneurs. Vous allez prendre votre retraite, voyager, vendre votre fonds de commerce, nous sommes là pour vous trouver des repreneurs fiables.
Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

EMPLOITOGO.COM

PUBLIER VOS OFFRES D'EMPLOI ET RECRUTER LE MEILLEUR CANDIDAT SUR EMPLOITOGO.COM
PRIX D'UNE ANNONCE : 10 000 FCFA
Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24
Paiement par tmoney ou flooz
info@sogesti.net

EMPLOIENPOCHE.COM

PUBLIER VOS APPELS D'OFFRES, VOS MARCHES PUBLICS -INSCRIPTION COMME PRESTATAIRE
PRIX D'UNE ANNONCE : 10 000 FCFA
Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24
Paiement par tmoney ou flooz
info@sogesti.net

ALERTE ARNAQUE

Évitez d'envoyer de l'argent par Tmoney ou Flooz

Aucun paiement ne se fait à la DCCFE par Tmoney ou Flooz. Les paiements pour l'obtention du titre foncier se font uniquement dans les agences des banques partenaires et sur les bornes électroniques installées au siège de l'OTR et à la DCCFE.

8280

Signalez toute tentative d'escroquerie en appelant le numéro vert



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

SOGESTI REVENDEUR DES LOGICIELS SAGE

Nos consultants certifiés SAGE mettront leur expérience et leur savoir-faire à votre service pour vous accompagner dans tous vos projets. Du commercial, au consultant en passant par votre chef de projet dédié, vos interlocuteurs clés assurent l'installation, le paramétrage personnalisé, la formation, le support technique ainsi que la maintenance de votre système de gestion Sage.

Sage compta monoposte à partir 600 000 FCFA
sage gescom à partir de 600 000FCFA
sage paie rh à partir de 800 000 FCFA
Pour les installations et formations, merci de nous contacter:

NOUS JOINDRE SOGESTI GROUP
139 RUE VANLARE FACE CSTT
Whatsapp : 91 06 88 07 - 96 12 04 24
info@sogesti.net

EDUCATION/RENTREE SCOLAIRE 2023-2024 :

Le Gouvernement paré pour la nouvelle année scolaire

Plus de 3 millions d'élèves vont reprendre les chemins des établissements scolaires Lundi prochain, dans le cadre de l'année scolaire 2023-2024. Les enseignants, eux ont effectué depuis hier, la rentrée pédagogique.

Le personnel d'encadrement et administratif, les chefs d'établissement et les enseignants, eux, sont déployés, depuis le 15 août 2023, dans toutes les inscriptions pédagogiques, les écoles et les établissements scolaires. Tous les acteurs du secteur de l'éducation espèrent que la nouvelle année scolaire sera aussi bonne que la précédente.

En effet, selon le constat du ministère des enseignements primaire, secondaire et technique (MEPST), les résultats de l'année scolaire 2022-2023 ont été très satisfaisants, avec un bon taux de réussite dans l'ensemble. Cette hausse est due au recrutement de nouveaux enseignants et un meilleur redéploiement ; 4700 enseignants de plus, ce qui a réduit le nombre d'élèves par enseignant de 59 à 53 élèves, mais également améliore leur prestation ; recrutement et déploiement de nouveaux personnels d'encadrement portant, l'effectif de 105 à 356, soit 239,05% d'augmentation avec des lettres de mission ; renforcement de l'encadrement de proximité :



Le ministre Dodzi Kokoroko

80% des lycées et CEG ont bénéficié d'économistes et gestionnaires-comptables et de surveillants généraux nommés.

Leur rôle a permis de décharger les chefs d'établissement et les censeurs des tâches, liées à la gestion financière et à la discipline et d'accroître leurs capacités d'encadrement pédagogique. " Quelques dysfonctionnements ont été constatés dans la police des examens. Pour les pallier, l'arrêté n°368 du 23 août 2023 complétant l'arrêté n°074 MEPSTA/CAB/SG du 15 mai 2019, portant organisation de la police des examens, concours scolaires et professionnels de l'enseignement général, est pris ", fait-on savoir au MEPST.

Pour cette année scolaire 2023-2024, l'application de l'arrêté, complétant la police des examens

sera donc effective : Nul ne peut corriger les épreuves d'un examen s'il ne s'est pas exercé à un essai blanc ; la formation systématique des surveillants, des correcteurs et des membres du secrétariat, avec un contrôle plus accru de tout le processus : de l'inscription jusqu'à la proclamation, en passant par l'élaboration des épreuves, la surveillance, l'écrit, la correction et l'intégration des notes.

Annoncée depuis l'année dernière, on note l'introduction de l'anglais au cours primaire. Une commission technique a été mise en place. Elle a finalisé sa feuille de route, qui déclenche la phase expérimentale dès cette rentrée 2023-2024, et a programmé progressivement la généralisation, avec la formation des élèves professeurs d'école. " L'adhésion du

Togo au Commonwealth ouvre de nouvelles opportunités et exige que le système éducatif, y contribue ", explique-t-on au ministère.

Les efforts du gouvernement, pour atteindre les objectifs de la feuille de route 2020-2025 (en l'occurrence le projet P10 : amélioration de la qualité de l'enseignement), ont permis l'organisation d'un nouveau concours de recrutement de 4501 nouveaux enseignants fonctionnaires, dont 471 dans l'enseignement technique et la formation professionnelle. " Cet effectif réduira le gap en enseignants de 6558 à 2528. Au niveau de l'enseignement technique, le recrutement est spécifique aux filières technologiques et industrielles en priorité, afin d'inverser la tendance d'un surplus dans les filières commerciales ", fait-on savoir.

Au ministère des enseignements, on relève qu'aucun pays ne peut se développer sans scientifiques. Au même moment, la citoyenneté qui favorise, l'amour de la patrie, le vivre-ensemble, le respect des lois de la république, la cohésion nationale et la lutte contre l'extrémisme violent, est fondamentale. Pour y arriver, des manuels et guides dans ces domaines, seront élaborés au cours de cette année scolaire 2023-2024.

Ali Samba

LUTTE CONTRE L'ÉROSION CÔTIÈRE :

Une urgence absolue pour Faure Gnassingbé

Suite de la page 2

menacée de la côte.

Tous ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la dernière phase du Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'ouest (WACA RESIP-Togo). Cette approche régionale et intégrée a permis de renforcer la résilience des communautés et des zones cibles, le long du littoral, les infrastructures de protection de la côte et de lutter contre la pollution et les inondations.

Ce programme contribue à la résilience des écosystèmes côtiers togolais et des communautés qui en dépendent par la mise en place d'une gestion intégrée et durable de la côte. Il prévoit des investissements physiques et sociaux, à travers le financement d'infrastructures de protection côtière et de lutte contre les inondations, la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature, l'appui aux structures de concertation locale et le financement d'activités génératrices de revenus au profit des communautés. Le programme prévoit également le renforcement du cadre politique et institutionnel autour de la gestion des zones côtières au Togo, en particulier par des appuis aux ministères sectoriels, la mise en place d'un système d'alerte pré-

coce et le soutien à l'observatoire national côtier.

Au Gouvernement, on affirme que tous ces efforts traduisent la volonté manifeste du Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, qui fait de la lutte contre l'érosion côtière, une urgence absolue en vue de préserver les ressources aquatiques, les activités socio-économiques et le cadre de vie des riverains. Sur la côte togolaise, on y trouve des exploitants agricoles, qui sont installés sur la côte, et qui essaient d'exploiter les zones où encore l'agriculture est possible. La côte héberge beaucoup d'activités économiques.

" Pour Faure Gnassingbé, toute la côte togolaise revêt une importance capitale ", fait-on savoir au Gouvernement. Dans cette dynamique, des dispositions officielles ont été également prises afin que des mesures sociales soient liées à la mise en œuvre de ces différents projets. Toutes ces actions démontrent l'efficacité de la politique de développement de l'économie maritime du chef de l'Etat et son engagement à renforcer la résilience des communautés côtières. C'est ainsi que plusieurs autres initiatives d'envergure ont été réalisées sur fonds propres par le Togo. Ces actions sont encadrées

par des textes réglementaires spécifiques. Plusieurs textes ont été pris en lien avec la lutte contre la pollution des océans et leur surexploitation.

Il faut rappeler que les travaux lancés en novembre 2022 sur la

partie allant d'Agbodrafo à Aného sont terminés depuis quelques mois. 14 épis (ouvrages en enrochement), une brise-lame, une digue de sable ont été construits ou réhabilités.

Koudjoukabal

COMMUNIQUE DE L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES
A l'attention des commissionnaires en douane agréés, consignataires, importateurs/exportateurs

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des opérateurs économiques qu'à compter du 1^{er} septembre 2023, l'application des Codes de Spécification Tarifaires (CST) pour l'évaluation en douane des marchandises sera étendue à toutes les unités douanières informatisées sur l'ensemble du territoire national.

Par conséquent, la prise en charge de toutes les marchandises soumises aux CST sera effective dans lesdits bureaux.

Le Commissaire Général compte sur le civisme fiscal de tous, pour le respect scrupuleux du présent avis qui sera publié partout où besoin sera.

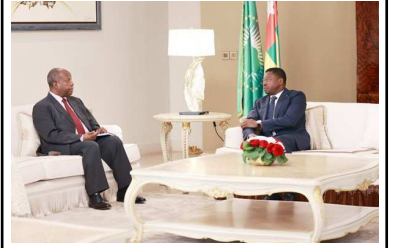
Fait à Lomé, le 30 août 2023
Le Commissaire Général
Signature
Philippe Kokou B. TCHODIE

8201 | www.otr.tg | +228 90 99 41 01 | FEDERIS POUR KATH

lemedium2013@yahoo.fr

Zozo

PAIX ET STABILITÉ EN AFRIQUE : LE NOUVEAU REPRÉSENTANT SPÉCIAL DU SG DE L'ONU, LEONARDO SANTOS SIMÃO, REÇU PAR LE CHEF DE L'ÉTAT TOGOLAIS



L'engagement du Togo pour la paix et la stabilité sur le continent n'est plus à prouver. Les Nations-Unies font du Togo un meilleur allié dans ce sens. C'est d'ailleurs dans la droite ligne de cette reconnaissance que le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies et chef du Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (Unowas), Leonardo Santos Simão, a été reçu, le jeudi 14 septembre, par le Chef de l'Etat togolais, Faure Gnassingbé. Nommé en mai dernier, le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies et chef du Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (Unowas), Leonardo Santos Simão, a échangé, hier jeudi 14 septembre, à Lomé avec le Président Faure Gnassingbé. Au menu des discussions, les défis sécuritaires et humanitaires dans la sous-région, mais aussi les perspectives d'un renforcement de la collaboration avec l'organisme onusien, ceci pour une meilleure coordination des efforts des pays, en matière de paix et de stabilité, notamment. Cette rencontre a été une occasion, de plus, pour le numéro 1 togolais de partager, avec le haut responsable onusien pour l'Afrique, " sa vision des défis dans la région ainsi que les succès enregistrés ". Faure Gnassingbé a également " insisté sur la nécessité de travailler ensemble pour la consolidation de la paix et la stabilité, la lutte contre le terrorisme et le changement climatique " (...)

@macite.tg

EDUCATION : LE TOGO INTRODUIT L'ANGLAIS AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE

Au Togo, l'enseignement de l'anglais va être introduit au préscolaire et au primaire. La décision, prise par le ministère en charge du secteur de l'éducation sur orientation présidentielle, a été officialisée le 15 septembre dernier.

L'objectif du gouvernement, est de préparer la jeunesse éducative à développer des compétences linguistiques et communicationnelles en anglais. Ceci, dans un contexte où le pays a opté pour une diversification de ses échanges avec le monde, avec son adhésion il y a un an au Commonwealth. L'introduction de cet enseignement se fera notamment à l'aide de divers types d'outils élaborés, qui comprennent notamment des supports pédagogiques (audios, vidéos, guides, manuels, tutoriels...) et des outils de suivi et d'évaluation. Phase pilote dès la prochaine rentrée Pour l'heure, une phase pilote sera lancée dès cette rentrée scolaire 2023-2024, dans des écoles primaires publiques, privées laïques et confessionnelles retenues sur tout le territoire national. L'expérimentation concernera uniquement pour l'instant le Cours Préparatoire ou CP.

Quant aux autres sous-cycles du primaire, "ils suivront progressivement dans les années à venir", a indiqué le ministre Dodzi Kokoroko.

Source : @Republiquetogolaise.com

ZOZO

MONDIAL U 17 : LES REPRÉSENTANTS AFRICAINS HÉRITENT DU LOURD



Les quatre représentants africains au mondial des moins de 17 ans (U-17) que l'Indonésie accueille du 10 novembre au 2 décembre prochains, sont fixés sur leurs différents adversaires.

Le tirage au sort a été effectué, ce vendredi 15 septembre, par la Fifa à Zurich. Le Sénégal, champion d'Afrique, pour sa seconde participation, hérite du D en compagnie de l'Argentine, du Japon, et de la Pologne. Le Mali, dans le groupe B, va défier l'Espagne, le Canada et l'Ouzbékistan.

Le Burkina Faso est logé dans le groupe E en compagnie de la France, les USA et les États-Unis. Le Maroc pour sa seconde expérience internationale, joue le pays organisateur, l'Indonésie, l'Équateur, et le Panama.

@macite.tg

PARTENARIAT : LE CETEF ET LA SAER DÉCIDENT D'UNE ACTION COMMUNE POUR LA PROMOTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



La promotion des énergies renouvelables au Togo vient de passer un nouveau cap. En effet, la Synergie des acteurs du secteur (Saer) et le Centre togolais des expositions et foires (Cefet) ont conclu un partenariat, le lundi 11 septembre dernier à Lomé.

Ce partenariat marque une alliance d'une durée indéterminée, permet aux deux entités de conjuguer leurs efforts dans l'optique, d'une part, de sensibiliser les populations, et de l'autre, démocratiser l'accès et l'utilisation de ces sources d'énergies dites propres.

Dans cette dynamique, le Cefet offre son site à l'organisation des événements devant réunir des acteurs des énergies renouvelables nationaux comme internationaux, autour d'activités d'expositions, de conférences, d'ateliers, et de démonstrations. L'on annonce déjà en novembre prochain d'une première édition des "Journées nationales des énergies renouvelables".

Pour le Directeur de Cefet, Alexandre de Souza, "les acteurs du renouvelable sont une source d'espoir pour le pays, et il est tout à fait normal que nous les aidions à être plus visibles".

Notons que la Saer qui regroupe une trentaine d'entreprises intervenant sur plusieurs projets, sont implantées sur l'ensemble du territoire national.

@macite.tg

CONSOMMATION : Taux d'inflation à 6,6% en Août 2023

En août 2023, l'INHPC au Togo a connu une baisse de 2,1% du niveau général des prix à la consommation, après une hausse consécutive sur cinq (05) mois. Il s'est établi à 125,5.

Selon l'INSEED qui publie les chiffres, cette baisse est principalement due au recul des indices des fonctions de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (-5,3%) ; "Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" (-1,0%) ; "Transports" (-0,3%) et "Boisson alcoolisées, tabac et stupéfiants" (-2,7%). La baisse des indices des fonctions de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées", "Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" et "Transports" est soutenue par la régression des indices des postes suivants : "Tubercules et plantain" (-26,1%) ; "Légumes frais en fruits ou racine" (-20,4%) ; "Poissons et autres produits séchés ou fumés" (-5,5%) ; "Légumes frais en feuilles" (-16,7%) ; "Sel, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a" (-11,1%) ; "Huiles" (-3,6%) ; "Autres matières grasses" (-9,8%) ; "Volaille" (-5,4%) ; "Mouton - chèvre" (-2,0%) ; "Pâtisseries, gâteaux, biscuits, viennoiseries" (-7,3%) ; "Charcuterie et conserves, autres viandes et préparations à base de viande" (-6,0%) ; "Céréales non transformées" (-0,3%) ; "Poissons frais" (-3,7%) ; "Combustibles solides et autres" (-3,5%) et "Carburants et lubrifiants" (-1,0%). La baisse des prix des produits du postes "Vin et boissons fermentées" (-12,6%) a contribué au fléchissement du niveau de l'indice de la fonction "Boisson alcoolisées, tabac et stupéfiants".

Les plus fortes baisses

La diminution du niveau des indices observée en août 2023 est imputable au fléchissement des prix des variétés suivantes : "Igname" (-28,2%) ; "Patate douce fraîche" (-12,9%) ; "Banane plantain mûre" (-11,2%) ; "Manioc frais (Agbéli)" (-11,0%) ; "Tomates rondes (Pomme)" (-42,9%) ; "Aubergine locale" (-25,3%) ; "Carottes" (-21,3%) ; "Gombos frais" (-18,0%) ; "Doèvi fumé (Anchois)" (-10,4%) ; "Manvi fumé (Hareng)" (-10,2%) ; "Doèvi séché (Anchois)" (-9,8%) ; "Saloumon fumé" (-5,1%) ;



Le Casef à Lomé

"Doèvi frit" (-4,3%) ; "Akpala fumé (Chinchard)" (-3,4%) ; "Sardinelles fumées (Adiadoè)" (-2,6%) ; "Salade verte locale (Laitue)" (-30,3%) ; "Choux vert" (-20,1%) ; "Haricot vert" (-20,0%) ; "Gboman" (-16,2%) ; "Adémè" (-7,9%) ; "Feuille de haricot" (-6,0%) ; "Piment rouge frais" (-36,7%) ; "Piment vert (Gboyébessé)" (-21,4%) ; "Sel de cuisine gros cristaux" (-7,4%) ; "Gingembre frais" (-2,6%) ; "Huile de palme traditionnelle (Zomi)" (-7,4%) ; "Huile végétale" (-1,8%) ; "Noix de palme (Décou)" (-10,3%) ; "Pâte d'arachide" (-4,4%) ; "Poulet vivant de chair" (-32,7%) ; "Poulet local vivant" (-3,6%) ; "Viande fraîche de mouton au kg" (-4,3%) ; "Viande fraîche de chèvre au kg" (-1,3%) ; "Kéké" (-11,5%) ; "Beignet du haricot (Gawou)" (-8,3%) ; "Botokoin" (-7,5%) ; "Croissant sans beurre" (-2,5%) ; "Viande de bœuf grillée (Tchitchinga)" (-26,0%) ; "Riz importé longs grains vendu au petit bol" (-7,0%) ; "Riz importé brisé vendu au petit bol" (-2,9%) ; "Chinchard frais (Akpala moumou)" (-4,4%) ; "Bois de chauffe" (-19,7%) ; "Charbon de bois" (-3,6%) ; "Essence mélange de rue" (-7,5%) ; "Essence super de rue" (-5,2%) et "Tchoukoutou local artisanal" (-21,4%).

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a connu une baisse de 0,2% sur le plan national. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors produits frais) a régressé de 0,3%. Les indices des prix des "Produits frais" et de l'"Energie" ont baissé respectivement de 8,1% et 0,9%. Au regard de la provenance, les prix des produits "locaux" et ceux des produits importés ont respectivement régressé de 2,8% et de 0,4%.

Du point de vue de la classification sectorielle, la baisse du niveau général des prix est due à celle des prix des produits du secteur secondaire (-1,3%) et

primaire (-8,0%). Pour ce qui est de la durabilité, la baisse observée provient essentiellement de la diminution des prix des produits "non durables" (-3,5%).

La baisse de l'indice global est cependant ralentie par l'augmentation du niveau des indices des fonctions de consommation "Restaurants et Hôtels" (+0,1%), "Articles d'habillement et chaussures" (+0,2%) et "Loisirs et culture" (+0,4%) du fait de la hausse des prix des produits des postes "Restaurants, cafés et établissements similaires" (+0,1%), "Vêtements de dessus hommes" (+0,8%) et "Services culturels, récréatifs et sportifs" (+1,8%). Les variétés ayant renchéri en août 2023 sont entre autres : "Riz + sauce viande" (+2,5%) ; "Plat de hokoumé + sauce poisson (1 Plat)" (+1,3%) ; "Imperméable" (+1,2%) et "Compleat Batakali avec broderie" (+0,5%).

Évolution trimestrielle

Comparativement à la situation de mai 2023 (évolution trimestrielle), le niveau général des prix en août 2023 connaît une baisse de 0,7%. Cette baisse est le fait de la régression des indices des fonctions de consommation : "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (-1,7%) et "Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" (-1,6%). Cette baisse a légèrement été amortie par la hausse enregistrée au niveau des indices des fonctions de consommation "Loisirs et culture" (+1,6%) ; "Transports" (+0,4%) et "Articles d'habillement et chaussures" (+0,4%).

Au niveau des nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la baisse du niveau général des prix en variation trimestrielle est à mettre à l'actif de la diminution des prix des "Produits frais" (-4,1%) et de l'"Energie" (-1,9%). Au regard de la provenance, cette variation trimestrielle s'explique par la baisse conjuguée de prix des pro-

duits "locaux" (-1,2%) et "importé" (-0,5%). La régression de prix des produits des secteurs secondaire (-1,1%) et primaire (-2,4%) a contribué à la baisse trimestrielle du niveau général des prix. Du point de vue de la durabilité, la baisse du niveau général des prix en évolution trimestrielle est induite essentiellement par la régression des prix des produits "Non durables" (-1,9%).

Glissement annuel

Par rapport à août 2022, le niveau général des prix a progressé de 3,8%. A l'exception des fonctions de consommation "Santé" et "Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants" dont les indices ont décliné respectivement de 0,6% et 0,8%, les indices des autres fonctions ont progressé dans les proportions suivantes : "Restaurants et Hôtels" (+12,5%) ; "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (+2,1%) ; "Articles d'habillement et chaussures" (+5,2%) ; "Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" (+2,8%) ; "Transports" (+1,4%) ; "Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer" (+4,3%) ; "Biens et services divers" (+2,7%) ; "Loisirs et culture" (+5,0%) et "Enseignement" (+1,5%).

Du point de vue des nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la hausse constatée en glissement annuel, est le résultat de l'augmentation des prix des produits "Hors Energie et Produits frais" (+4,4%) et des "Produits frais" (+3,2%).

Au regard de la provenance, cette évolution annuelle s'explique par la hausse des prix des produits "locaux" (+3,9%) et "importés" (+3,1%). En ce qui concerne les secteurs de production, la hausse annuelle du niveau général des prix découle de l'augmentation des prix des produits du secteur "secondaire" (+4,5%), "tertiaire" (+3,0%) et "primaire" (+2,2%). Quant à la durabilité, la progression du niveau général des prix sur le plan national a été influencée principalement par l'accroissement de prix des produits "Non durables" (+4,0%) et des "services" (+3,0%).

Le taux d'inflation, calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois, au niveau national s'est établi à 6,6% en août 2023.

Koudjoukabalalo

RENTREE DIPLOMATIQUE :

Les efforts de médiation seront renforcés

Le 11 septembre 2023, le ministère des affaires étrangères, de l'intégration régionale et des Togolais de l'extérieur a fait sa rentrée diplomatique de l'année 2023-2024.

A l'occasion, Robert Dussey, le chef de la diplomatie togolaise a rappelé les orientations stratégiques de son département, définies par le Président de la République, Faure Essozimna GNASSINGBÉ, et les principaux événements qui seront à l'agenda diplomatique du Togo, au cours de l'année diplomatique 2023-2024.

Robert DUSSEY a insisté sur l'engagement du Togo au service d'une communauté ouest-africaine pacifique, d'une Afrique moins vulnérable aux chocs, stable, forte et audible sur la scène internationale, et pour un monde plus juste et équitable. Pour lui, le Togo ne peut abandonner les pays frères qui sont en crise, en guerre et en transition politique, qui constituent des moments d'incertitudes majeures. " Les efforts de médiation et de facilitation à l'échelle de la région et du continent seront renforcés tout au long de l'année ", affirme le ministre des affaires étrangères.

Il explique que la diplomatie togolaise valorise l'expertise africaine dans la recherche de solutions aux problèmes africains, et c'est la meilleure façon pour l'Afrique de limiter les ingéren-



L'ancien PM Kokou Koffigoh (g) et Prof Robert Dussey (dt)

ces extérieures qui ont contribué ces dernières années à attiser les foyers de tensions et à mettre le continent en difficulté. " Le retour de l'Afrique sur la scène internationale ne sera, à l'avantage du continent, que si l'Afrique est maître de ses propres agendas ", a-t-il dit.

La cérémonie de rentrée diplomatique a été l'occasion d'une conférence inaugurale de cette rentrée diplomatique sur le thème " Les transitions démocratiques en Afrique entre rêves et réalités, " développé par Kokou Koffigoh, ancien Premier ministre de transition au Togo (1991-1994). Après avoir placé le décor de la situation politique de 1960, année d'indépendance jusqu'à 1990, année des bouleversements politiques, ayant abouti à des crises dans bon nombre de pays en Afrique de l'Ouest et centrale, il a rappelé l'instauration des transitions politiques démocratiques

pour succéder à ces régimes autoritaires de parti unique qui prévalaient. Faisant le bilan de ces transitions démocratiques, Kokou Koffigoh estime qu'il faut mettre à leur actif : l'ouverture à la démocratie de la plupart des pays ; la proclamation des libertés publiques ; l'existence d'une société civile ; des organes et instruments de contrôle du fonctionnement des pouvoirs en place.

Le revers de la médaille, selon Koffigoh, c'est que les transitions démocratiques n'ont pas apporté le calme et l'apaisement dans tous les pays ; la mauvaise compréhension de la démocratie, qui a entraîné des incompréhensions, des conflits inter-tribaux et des violences et des pertes en vies humaines, les partis politiques n'ont pas réussi à surmonter les clivages ethniques, de sorte que beaucoup de militants font le choix d'un leader, non pas

en fonction de son programme, mais de sa proximité ethnique et régionale.

Se fondant sur des expériences passées, Joseph Kokou Koffigoh a relevé que, de nos jours, la conduite et l'accompagnement des transitions politiques demandent plus de réalisme, de pragmatisme et d'approches contextualisées et adaptées à la situation pratique de chaque processus de transition politique. Les nouvelles transitions doivent avoir pour objectif, de restaurer un ordre constitutionnel acceptable par tous. La transition doit être courte et restaurer l'ordre constitutionnel par l'organisation d'élections libres et transparentes, la transition doit inclure, autant que se faire se peut, toutes les composantes de significatives de la nation au plan politique, géopolitique, professionnel, etc. Il a invité les organisations régionales, l'Union africaine et la communauté internationale à sortir des sentiers battus et des positions purement normatives, afin de se mettre en capacité de mieux accompagner les transitions politiques en cours sur le continent, notamment en Afrique de l'Ouest. Ces institutions et la communauté internationale doivent privilégier les voies et les mécanismes diplomatiques dans leurs relations avec les régimes de transition, au détriment des approches belligérantes.

Ali Samba

PENURIE MOMENTANEE DE CARBURANT :

Le Gouvernement rassure

Depuis le dimanche dernier, une pénurie de carburant est constatée dans les stations d'essence du pays. Selon le Gouvernement, un retard dans la livraison des produits pétroliers a entraîné, ces difficultés d'approvisionnement.

" Le ministère du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale tient à rassurer les consommateurs que les dispositions idoines sont d'ores et déjà prises pour assurer la disponibilité des produits pétroliers dans les stations et un retour à la normale, dès le lundi 18 septembre 2023 ", lit-on dans un communiqué du ministère du commerce. Le gouvernement rappelle que cette tension provisoire, dans l'approvisionnement, ne saurait justifier une surenchère sur les prix habituels, qui n'ont connu aucun



Un pompiste dans une station de service

changement.

A cette situation de pénurie, il faut compter avec les transporteurs de la Société togolaise d'entreposage (STE), qui approvisionnent les stations d'essences. Ces derniers menacent d'aller à la grève. Il faut relever qu'avant que la situation ne se normalise, de nombreux Togolais ont eu du mal à se déplacer dans la journée de ce lundi.

Les associations des consommateurs ont élevé la voix pour dénoncer cette situation. L'association togolaise des consommateurs (ATC) a relevé que les activités commerciales, de quelque nature que ce soit, ont été sérieusement perturbées. " L'Association togolaise des consommateurs (ATC) déplore cette situation et s'indigne de la légèreté avec laquelle la situation

est gérée par les autorités. Quand on sait le rôle que joue le carburant dans la bonne marche des activités économiques et commerciales dans notre pays, l'ATC ne saurait accepter une telle pénurie ", lit-on dans un communiqué rendu public à cet effet.

Pour la Ligue des consommateurs du Togo (LCT), cette situation entraîne d'importantes perturbations dans la vie quotidienne de nos concitoyens, ainsi que des répercussions économiques significatives. La Ligue des Consommateurs du Togo (LCT) exhorte le Ministre du Commerce et toutes les parties prenantes à agir rapidement, et de manière responsable, pour résoudre cette crise des produits pétroliers, et met en garde contre toutes manœuvres de révision à la hausse des prix.

Ali Samba

Zozo

ACCÈS À L'EAU POTABLE : LE PROJET D'INFRASTRUCTURES ET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN (PIDU) COMME SOLUTION DANS LES SAVANES



Face au climat d'insécurité au nord du Togo, créé par les menaces des groupes terroristes, les autorités du pays ne baissent pas les bras. Plusieurs initiatives permettent de faire redescendre la pression sur les populations déjà hantées par la pauvreté. Au rang de ces actions gouvernementales, lancement des travaux d'approvisionnement et d'extension du réseau d'eau potable dans la région des Savanes, en août 2023.

Dans le cadre du Projet d'infrastructures et de développement urbain (Pidu), représentant un investissement de plus de 2,3 milliards de francs CFA sur une période de 04 à 05 mois, pour une enveloppe globale de 16 milliards de francs, plusieurs activités sont prévues pour le grand bonheur des populations des localités concernées par le projet.

Ces travaux d'extension du réseau d'eau potable s'étendent de Dapaong et de Naki-Est. À Dapaong, dans la préfecture de Tône, les travaux prennent en compte l'extension du réseau d'adduction d'eau potable. Sur 45 km, plus de 2 400 habitants, soit 10 quartiers de la commune de Tône 1, seront couverts.

À l'autre bout, à Naki-Est, il est prévu un château d'eau d'un volume entre 100 et 300 m³ sur 15 m de hauteur alimenté par 04 forages d'eau potable existants. À terme, 33 bornes fontaines, avec des robinets, seront réalisées au profit de 5.000 habitants.

Ces travaux, une fois réalisés, devront permettre de se rapprocher davantage du grand objectif, notamment atteindre un taux d'accès à l'eau potable de 85 % au plan national d'ici à 2025.

En parallèle, il est également prévu la construction de voiries dans plusieurs rues de Dapaong (...)

@macite.tg

LES BESOINS NE SONT PAS LES MÊMES



Chacune des 117 communes a ses spécificités. Urbaine, semi-rurale, rurale. Les besoins sont très différents. Chacune des 117 communes a ses spécificités. Urbaine, semi-rurale, rurale. Les besoins sont très différents. Problèmes, elles ont une fâcheuse tendance à faire du copier/coller avec les plans de développement communaux (PDC).

Les besoins y sont mal exprimés, souvent à côté de la plaque. Le PDC est le document qui définit la stratégie de développement des communes sur base des lignes d'orientation définies. Il indique les objectifs spécifiques des communes et les priorités de développement ainsi que les moyens à mettre en œuvre dans ce cadre.

"Nos communes rencontrent des difficultés parce que certaines d'entre-elles préfèrent simplement reproduire les plans des autres sans tenir compte de leurs réalités uniques", déplore Emmanuel Jonhson, un élu de la commune Golfe 5 (Lomé).

Cette situation est en train d'être corrigée grâce à l'assistance d'experts du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de la Coopération allemande (GIZ).

Source : @Republicoftogo.com

CÉLÉBRATIONS DE CULTES EN SEMAINE:

Les clarifications

Dans une note "d'éclaircissement" en date du 13 Septembre 2023 adressée par la Direction des Cultes aux présidents de fédérations religieuses, le Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani clarifiait l'esprit de sa correspondance du 08 Septembre 2023, rappelant les plaintes et les souffrances des populations, face aux "bruits insupportables que nos lieux de cultes produisent quotidiennement dans nos quartiers, villes et campagnes, sur toute l'étendue du territoire national".



Des fidèles d'une église en plein culte

Pédagogue dans sa démarche, le Directeur des Cultes a attiré l'attention des présidents des fédérations religieuses sur les "cas graves de maladies chroniques, et même de décès, occasionnés par les troubles de voisinage, conséquences de célébrations de cultes tapageuses". Une situation qui interpelle, à plus d'un titre, sa direction.

Ces nuisances sonores sont devenues un véritable problème de santé publique. Nous ne pouvons continuer de tolérer ces pratiques et ces agissements qui mettent à rude épreuve le vivre ensemble et menacent la liberté religieuse, qui est un acquis dans notre pays" écrit le Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani, dans sa note en date du 08 Septembre 2023.

Cette sortie, pourtant claire et

responsable, de la direction des cultes, fut malheureusement sujette à des interprétations malencontreuses et à dessein, par certaines voix sur les réseaux sociaux et sur certains médias, semant la confusion totale dans les esprits et tentant à saborder les efforts de la direction des cultes dans la réglementation des cultes dans notre pays. (Voir en encadré les points rappelés par la direction des cultes)

Ainsi donc, et pour recadrer les choses et lever toute équivoque, le Directeur des Cultes a jugé bon à travers une note en date du 13 Septembre 2023 d'apporter des clarifications importantes aux présidents des fédérations religieuses.

Selon le Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani, les jours officiels de culte sont les dimanches pour les confessions d'obédience chrétienne et les vendredis pour les confessions d'obédience musulmane. A ces jours, il faut ajouter les samedis pour les églises

adventistes du 7ème jour et assimilés.

Précisons que la note du 08 Septembre, en son point 3, a été libellé comme suit "il est formellement interdit les célébrations en semaine, c'est-à-dire de lundi à samedi, qui produiraient un quelconque bruit". Ce qui ne signifierait nullement une interdiction des célébrations en semaine. Il sied seulement de comprendre que ce point 3 signifie tout simplement, qu'en dehors des jours officiels, les célébrations en semaine ne doivent pas occasionner des bruits !!!

Conscient que "la liberté de culte s'arrête là où commence la liberté à la tranquillité publique de tous", le Lieutenant-Colonel BELEI n'a pas manqué d'inviter les présidents des fédérations religieuses "à prendre leurs responsabilités et à instruire leurs membres, afin que chacun se conforme aux règles minimales du vivre ensemble dans la cité".

Crédo TETTEH

LES RAPPELS DE LA DIRECTION DES CULTES

1/ Les nouvelles implantations de lieux de culte sont formellement interdites. 2/ Les jours officiels de culte sont les dimanches pour les confessions d'obédience chrétienne, et les vendredis pour les confessions d'obédience musulmane.

3/ Il est formellement interdit les célébrations en semaine, c'est-à-dire de lundi à samedi, qui produiraient un quelconque bruit.

4/ Les célébrations de culte endogènes qui mobilisent foules et sonorités de tous genres, de même que les prêches des ambulants qui sillonnent les quartiers et les rues, et qui occupent les carrefours, sont soumises à une autorisation préalable de l'autorité administrative.

5/ Les appels de muezzin ne sont autorisés que dans les grandes mosquées de quartiers.

6/ Les lieux de cultes ne sont pas des abris de fortune, qui n'offrent pas la sécurité et la protection nécessaires pour les fidèles d'une part, et qui ne présentent pas les normes recommandées pour prémunir les riverains des bruits provenant des locaux, d'autre part.

7/ Les municipalités sont en droit de faire procéder au déguerpissement des lieux de cultes jugés insalubres, conformément aux dispositions des textes en vigueur.

8/ Les lieux de culte ne sont pas des lieux de loisirs où les fidèles se défouleraient, comme dans des bar-dancing ou des discothèques.

9/ Les veillées de prières d'enterrement dans les lieux de culte doivent impérativement prendre fin avant 20 heures.

10/ Les communes, les brigades de gendarmerie et les commissariats de police sont instruits pour intervenir, le cas échéant, afin de mettre fin à toutes célébrations tapageuses, y compris, en saisissant le matériel de sonorisation et autres instruments de musique.

11/ Les dispositions du code de la santé, de la loi-cadre sur l'environnement et du nouveau code pénal togolais sont applicables aux nuisances sonores, générées par les lieux de culte et engagent la responsabilité civile et pénale des responsables de ces lieux.

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES CULTES
DIVISION DES ORGANISATIONS RELIGIEUSES
N° 016 /MATDDT-SG-DDC-DVOR

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie
Lomé, le 08 SEPT 2023

Le Directeur des Cultes
A
Messieurs les Présidents des Fédérations religieuses
LOME

Messieurs les présidents,

Nos populations continuent de souffrir des bruits insupportables que nos lieux de cultes produisent quotidiennement dans nos quartiers, villes et campagnes, sur toute l'étendue du territoire national.

Des cas graves de maladies chroniques et même de décès occasionnés par les troubles de voisinage, conséquences de célébrations de cultes tapageuses, nous sont rapportés et nous interpellent à plus d'un titre.

Ces nuisances sonores sont devenues un véritable problème de santé publique. Nous ne pouvons continuer de tolérer ces pratiques et ces agissements qui mettent à rude épreuve le vivre ensemble et menacent la liberté religieuse qui est un acquis dans notre pays.

Je viens une fois encore, par la présente, vous rappeler ce qui suit :

- Les nouvelles implantations de lieux de culte sont formellement interdites.
- Les jours officiels de culte sont les dimanches pour les confessions d'obédience chrétienne et les vendredis pour les confessions d'obédience musulmane.
- Il est formellement interdit les célébrations en semaine, c'est-à-dire de lundi à samedi, qui produiraient un quelconque bruit.
- Les célébrations de culte endogènes qui mobilisent foules et sonorités de tous genres, de même que les prêches des ambulants qui sillonnent les

quartiers et les rues, et qui occupent les carrefours, sont soumises à une autorisation préalable de l'autorité administrative.

- Les appels de muezzin ne sont autorisés que dans les grandes mosquées de quartiers.
- Les lieux de cultes ne sont pas des abris de fortune qui n'offrent pas la sécurité et la protection nécessaires pour les fidèles d'une part, et qui ne présentent pas les normes recommandées pour prémunir les riverains des bruits provenant des locaux d'autre part.
- Les municipalités sont en droit de faire procéder au déguerpissement des lieux de cultes jugés insalubres conformément aux dispositions des textes en vigueur.
- Les lieux de culte ne sont pas des lieux de loisirs où les fidèles se défouleraient comme dans des bar-dancing ou des discothèques.
- Les veillées de prières d'enterrement dans les lieux de culte doivent impérativement prendre fin avant 20 heures.
- Les communes, les brigades de gendarmerie et les commissariats de police sont instruits pour intervenir, le cas échéant, afin de mettre fin à toutes célébrations tapageuses, y compris, en saisissant le matériel de sonorisation et autres instruments de musique.
- Les dispositions du code de la santé, de la loi-cadre sur l'environnement et du nouveau code pénal togolais sont applicables aux nuisances sonores générées par les lieux de culte et engagent la responsabilité civile et pénale des responsables de ces lieux.

Au regard de ce qui précède, je vous invite à nouveau, à prendre vos responsabilités et à instruire vos membres afin que chacun se conforme aux règles minimales du vivre ensemble dans la cité.

Comme nous vous le rappelons à chaque occasion, « la liberté de culte s'arrête là où commence la liberté à la tranquillité publique de tous ».

Tout en vous assurant de notre entière disponibilité à vous accompagner dans l'exercice légitime de vos cultes, recevez messieurs les présidents, mes salutations distinguées.

Directeur des Cultes
Lieutenant-Colonel
BELEI Bédiani

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES CULTES
DIVISION DES ORGANISATIONS RELIGIEUSES
N° 018 /MATDDT-SG-DDC-DVOR

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie
Lomé, le 13 SEPT 2023

Le Directeur des cultes
A
Messieurs les présidents de fédérations religieuses
LOME

Messieurs les présidents

Faisant suite à la note n°016/MATDDT-SG-DDC-DVOR en date du 08 septembre 2023, je voudrais apporter les clarifications suivantes :

- 1- Les jours officiels de culte sont les dimanches pour les confessions d'obédience chrétienne et les vendredis pour les confessions d'obédience musulmane. A ces jours, il faut ajouter les samedis pour les églises adventistes du 7^e jour et assimilés.
- 2- Le point 3 de la note a été libellé comme suit : « il est formellement interdit les célébrations en semaine, c'est-à-dire de lundi à samedi, qui produiraient un quelconque bruit ».

Il a été rapporté que ce point 3 est interprété comme une interdiction des célébrations en semaine. Ce qui n'est pas le cas. Ce point signifie tout simplement qu'en dehors des jours officiels, les célébrations en semaine ne doivent pas occasionner des bruits.

Comptant sur votre compréhension habituelle, recevez, messieurs les présidents, mes salutations distinguées.

Directeur des Cultes
Lieutenant-Colonel
BELEI Bédiani



CORIS MONEY
Simple et cool !

SOLUTION DE PAIEMENT MOBILE

Faites vos
opérations
via l'application
mobile et le code
***8283#**




SIMPLE & COOL

Disponible gratuitement sur



www.corismoney.com

DÉPÔT & RETRAIT D'ARGENT • TRANSFERT • PAIEMENT DE BIENS ET SERVICES
PAIEMENT DE FACTURES • ABONNEMENT TV • RECHARGE D'UNITÉS

par  **CORIS
BANK**
Intelligence

La puissance de la Fibre à Bassar!

Internet Très Haut Débit à partir de

15 000 FCFA /mois

La Fibre

888 | 119

ou en agence / commercial itinérant



MONUMENT TRADITIONNEL
Symbole vivifiant
de la tradition togolaise
appelée "B'bob"
Consacrée à la déesse
Celle d'ancestralité
la première richesse
et ancestralité
des gardiens du feu
du feu
" B'bob"

Frais d'installation à 10.000 F
Offres soumises à conditions.

togocom.tg   

Avancer. Pour vous. Pour tous.

